

- *Extrait du PV des délibérations du conseil du 28 août 2008 constatant le respect des conditions de performance conditionnant le versement de l'indemnité de départ de Monsieur Dominique FOND, et autorisant le paiement du montant de cette indemnité :*

SECHILIENNE-SIDEC

**Société Industrielle pour le Développement de l'Energie et de la Cogénération
Société Anonyme au capital de 1.070.852,86 Euros
30 rue de Miromesnil - 75008 Paris
775 667 538 RCS Paris**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AOUT 2008

L'an deux mille huit,

le 28 août

A 20 heures – Salle du Conseil,

Les administrateurs de la société SECHILIENNE-SIDEC, Société Industrielle pour le Développement de l'Energie et de la Cogénération se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du secrétaire du conseil.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Michel BLEITRACH Administrateur
- FINANCIERE HELIOS représentée par Monsieur Hervé DESCAZEUX, Administrateur
- Monsieur Patrick de GIOVANNI Administrateur
- Monsieur Xavier LENCOU-BAREME Administrateur
- Monsieur Guy RICO Administrateur
- Monsieur Claude ROSEVEGUE Administrateur
- Monsieur Jean STERN Administrateur
- Monsieur Nordine HACHEMI, coopté (et nommé Président-Directeur Général) en cours de séance

Est absent Monsieur Dominique FOND, dont le conseil a en cours de séance pris acte de la démission.

Assistent également à la réunion :

- Madame Emmanuelle MOSSÉ, représentant le Cabinet ERNST & YOUNG, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoquée
- Monsieur Philippe STROHM, représentant la société MAZARS ET GUERARD, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

La séance est présidée successivement par Monsieur Patrick de GIOVANNI, puis par Monsieur Nordine HACHEMI après que le conseil l'ait coopté comme administrateur, puis nommé Président Directeur Général.

Monsieur Xavier LENCOU-BAREME remplit les fonctions de secrétaire.

.....

INDEMNITE DE DEPART DUE A MONSIEUR DOMINIQUE FOND
--

(...)

Les membres du Conseil constatent que l'indemnité de départ due à Monsieur Dominique FOND, telle que fixée par décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société, s'élève à un montant total de 683.930 euros, correspondant à 32 mois de rémunération au titre de son mandat social de Président-Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil constate à l'unanimité que la croissance cumulée de l'EBITDA sur la période des trois exercices publiés précédant la cessation de ses fonctions de mandataire social (soit les exercices 2005, 2006 et 2007) a dépassé 50% puisque l'EBITDA est passé sur cette période de 62,6 M€ à 79,5 M€ puis 112,9 M€, et qu'ainsi les conditions de performance fixées par le Conseil lors de sa séance du 11 mars 2008 sont remplies en totalité.

Le Conseil approuve alors à l'unanimité le paiement d'une indemnité d'un montant total de 683.930 euros par Séchilienne-Sidec à Monsieur Dominique FOND, ce paiement devant intervenir dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la présente réunion.

Pour extrait certifié conforme
Paris, le 1^{er} septembre 2008
Le Secrétaire du Conseil